

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-trois

Le 14 décembre

Le conseil municipal de la commune de SAINT BEAUZIRE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Sous la présidence de Monsieur HEBRARD Jean-Pierre

Date de la convocation du conseil municipal : le 7 décembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BUCINA Aurélie, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, FAURE Sandrine, GARCIA Christophe, GAYAT DE WECKER Louis, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean Louis, POULY Chantale, PREMEL Quentin, VINCENT David.

Pouvoirs : BRESSON Séverine à GARCIA Christophe
PENAY Florence à CHABRIER Michel
MONTESSINOS Rémi à PREMEL Quentin

Absents : ALBISETTI Caroline
CASAS Corinne

Secrétaire de séance : GAYAT DE WECKER Louis

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal du compte rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- 1- Tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2024
- 2- Garantie d'emprunt au profit d'OPHIS (logements rue du Stade)
- 3- Virements de crédits
- 4- Fonds d'Intervention des Communes (FIC) : programmation prévisionnelle pour 2024-2025
- 5- Recensement de la population en 2024
- 6- Modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans
- 7- Rapport de la Cour des Comptes suite au contrôle de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans
- 8- Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID)
- 9- Approbation de l'avant-projet définitif (APD) relatif à la construction d'un restaurant scolaire.
- 10- Questions diverses

- Tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2024 :

Après avis de la commission des affaires scolaires, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie de 10% pour compenser les augmentations des tarifs de l'énergie et des denrées alimentaires.

Monsieur Quentin PREMEL dit qu'il serait préférable de prendre en compte le Quotient Familial CAF.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Madame Eliane FARGES précise que seulement une quarantaine de famille ont déposé leur feuille d'imposition en mairie et qu'il est donc difficile de cadrer de nouvelles tranches. Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024.

QF = R/N avec R (revenus imposable 2022) et N (nombre de part)			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
QF < 1000	1000 < QF < 6667	6667 < QF < 8575	QF > 8575

RESTAURANT SCOLAIRE	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Classe maternelle et CP				
Enfants St Beauzire	1.00€	2.80 €	3.40 €	3.95 €
Enfants extérieurs				4.40 €
Classes CE1, CE2, CM1, CM2				
Enfants St Beauzire	1.00€	3.00 €	3.60 €	4.20 €
Enfants extérieurs				4.70 €
Enseignants				6.00 €
Personnel municipal				4.95 €
Fourniture panier repas dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé			Dédution de 1.60 € sur tarif	

Monsieur le Maire propose d'appliquer les pénalités suivantes :

- **Si l'enfant est inscrit et absent au repas :**
 - 2 € pour la tranche 1
 - 3 € pour les tranches 2 et 3
- **Si l'enfant est présent et non inscrit et en sus du prix du repas :**
 - 2 € pour la tranche 1
 - 3 € pour les tranches 2 et 3

GARDERIE Tarifs à la séance	MATIN	SOIR		
	7H15 à 8H20	16H15 à 16H30	16H30 à 17H30	16H30 à 18H30
TRANCHE 1 et 2	Gratuit	Gratuit	Gratuit	0.80 €
TRANCHE 3 et 4	0.80 €	Gratuit	1.20 €	1.70 €

Les tarifs ci-dessus sont applicables pour un enfant.
Ils sont diminués de moitié pour le 2^{ème} enfant et gratuit pour le 3^{ème}.
Une pénalité de 10 € sera appliquée lorsque l'enfant sera récupéré après 18h30.

JARDINS COMMUNAUX	
Jardins d'environ 150m ²	10.00 €
Jardins d'environ 300m ²	20.00 €

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS	PUBLIC ESPACE CULTUREL ET MAIRIE		ASSOCIATIONS ESPACE CULTUREL	
	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur
Recto A4	0.15 €	0.30 €	0.10 €	0.15 €
Recto verso A4	0.30 €	0.60 €	0.20 €	0.30 €
Recto A3	0.30 €	0.60 €	0.15 €	0.30 €
Recto verso A3	0.60 €	1.20 €	0.30 €	0.60 €
Gratuité pour les personnes inscrites à Pôle emploi (pour tous documents dans le cadre de recherche d'emploi).				
Numérisation au secrétariat de mairie : 0.30 € la feuille				
INTERNET à l'Espace Culturel : gratuit				
Numérisation à l'Espace Culturel : 0.30 € la feuille				

DROIT DE PLACE	Résidents	Non-résidents
½ journée au moins	1.10 €	2.20 €
1 jour	2.20 €	4.40 €
Commerçants occasionnels		11.00 €
Emplacement au mois		44.00 €

CIMETIERE		
Dépositaire		
Par jour à partir du 31 ^{ème} jour		0.50 €
Concessions		
30 ans	Cavurne 1m ²	100.00 €
	2m 50 x 1m	200.00 €
	2m 50 x 2m	400.00 €
50 ans	Cavurne 1m ²	180.00 €
	2m 50 x 1m	360.00 €
	2m 50 x 2m	720.00 €
Colombarium		
30 ans		360.00 €
50 ans		600.00 €
Porte		100.00 €

LOCATION SALLE DES FETES + HALL	
Habitants de la commune	
1 jour de semaine	120.00 €
1 jour fin de semaine (Samedi/dimanche)	150.00 €
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	250.00 €
Extérieurs à la commune	
1 jour de semaine	400.00 €
1 jour de fin de semaine (Samedi/dimanche)	500.00 €
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	700.00 €
Caution	
Matériel de nettoyage	240.00 €
Salle des Fêtes	1000.00 €
Matériels supplémentaires	
1 table	1.00 €
1 chaise	0.20 €
Caution	100.00 €

VOTE : Pour : 14 Abstention : 1 (M.CHABRIER) Contre : 2 (M.PREMEL – M.MONTESSINOS)

Garantie d'emprunt au profit d'OPHIS (logements rue du Stade) :

Il s'agit de garantir 50% du montant d'un prêt total de 752 064€ soit 376 032€ pour la construction et la rénovation de 6 logements sociaux rue du Stade / rue du Maringot.

Les 50% restants sont garantis par RLV.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Virements de crédits :

- Afin de solder l'opération "Mairie", il y a lieu de faire un virement de crédit d'un montant de 2 660€ du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement (opération Mairie).

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Afin de solder l'opération "Ecole publique", il y a lieu de faire un virement de crédit de 60€ du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement (opération école publique).

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Il y a lieu de transférer la subvention prévue en recette d'un montant de 40 615€ à l'opération "Restaurant Scolaire" sur le compte 13251 (subvention d'investissement).

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Fonds d'Intervention des Communes (FIC) : programmation prévisionnelle pour 2024-2025 :

Il y a lieu de mobiliser le restant de notre droit de tirage prévu de 2023 à 2026, sur l'opération "Restaurant Scolaire", soit $900\,000\text{€} \times 20\% = 180\,000\text{€}$, diminué de la subvention de 2023 déjà accordée d'un montant de 11 501€ soit une demande de **168 499€**.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à demander une subvention d'un montant de 168 499€ au Conseil Départemental au titre du FIC 2024-2026.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Recensement de la population en 2024 :

La commune de Saint-Beauzire aura à procéder à l'enquête exhaustive de recensement auprès de la population du 18 janvier au 17 février 2024.

La préparation de cette opération et l'établissement d'un zonage territorial en 4 districts a été validé par l'INSEE.

Madame Catherine BRIFFOND, rédacteur principal 1^{ère} classe a été nommée coordinatrice. Elle sera l'interlocutrice de l'INSEE pendant le recensement.

Elle coordonnera la logistique, la campagne de communication et l'encadrement des agents recenseurs. Pour ces tâches, elle pourra effectuer des heures supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter 4 agents recenseurs pour la période de formation organisée par l'INSEE et la période de collecte.

La rémunération sera basée sur :

- 12.00 € Brut par heure de formation effectuée,
- 2.00 € Brut par bulletin individuel rempli,
- 1.40 € Brut par feuille de logement rempli,
- Le remboursement des indemnités kilométriques selon le barème en

vigueur.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans :

Suite au vote par le conseil communautaire de la modification des statuts de RLV, les 31 communes la composant doivent se prononcer sur cette modification.

Le projet de statuts modifiés a été transmis précédemment aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver ses nouveaux statuts.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Rapport de la Cour des Comptes suite au contrôle de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans :

Suite à communication à ses membres ; le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, prend acte du débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur les comptes et la gestion de RLV pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que de la réponse de Monsieur le Président de RLV.

- Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) :

Suite à communication du projet du PPGDID aux membres du Conseil Municipal, considérant la nécessité de réviser le PPGDID existant afin d'y intégrer la cotation de la demande et dans le but d'une plus grande transparence vis-à-vis du demandeur et considérant l'approbation du projet par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomérations Riom Limagne et Volcans, le conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à la majorité d'approuver le projet de PPGDID.

VOTE : Pour : 16 Abstention : 1 (ARNAUD David)

- Approbation de l'avant-projet définitif (APD) relatif à la construction d'un restaurant scolaire :

Le montant total du projet tel que présenté lors du conseil municipal du 9 novembre 2023 s'élève à **1 561 833€ HT**.

Il est demandé au conseil d'approuver ce montant et d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions :

- dans le cadre du FIC pour un montant de 168 499€
- dans le cadre de la DETR pour un montant de 468 549€ (soit 30% d'un montant HT)
- dans le cadre des Fonds de Concours de RLV pour un montant de 134 634€.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

A- Décision du Tribunal Administratif concernant un arrêté municipal portant réglementation à la circulation dans la traversée d'Epinet :

Un collectif d'habitants d'Epinet avait saisi le Tribunal Administratif concernant l'implantation de panneaux STOP.

Le Tribunal a rendu son jugement le 7 décembre 2023 suite à l'audience du 23 novembre 2023 et à décidé :

"Article 1 : Il est donné acte du désistement des conclusions de la requête tendant à enjoindre au maire de Saint-Beauzire de faire installer des panneaux de rappel de priorité à droite aux entrées Est et Ouest d'Epinet.

Article 2 : la requête de Mme TOMÉ et des autres requérants est rejetée.

Article 3 : Les requérants verseront à la commune de Saint-Beauzire la somme totale de 1 500 euros sur le fondement de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Article 4 : Le présent jugement sera notifié à Mme Marie-Thérèse Tomé, représentante unique de l'ensemble des requérants et à la commune de Saint-Beauzire".

B- Collecte des bio déchets :

Une réunion avec le SBA est prévue le 19 décembre 2023 pour convenir de la mise en place d'un bac dédié.

Les bio déchets doivent être déposés dans les composteurs individuels pour ceux qui en disposent, sinon dans les bacs verts ou pour ceux qui le souhaitent dans un bac collectif communal dont l'emplacement sera précisé ultérieurement.

C- Le point sur les travaux en cours :

-Les travaux rue des Dômes, rue des Acacias, rue des Vergers seront interrompus du jeudi 21 décembre 2023 au 7 janvier 2024.

-La société Eiffage va commencer les travaux de modernisation des réseaux rue du Moulin en début d'année 2024.

-Les travaux de modernisation de l'éclairage du terrain de foot devraient également commencer rapidement.

D- SIAEP :

Suite au dernier comité syndical du 6 décembre 2024, Monsieur David ARNAUD rend compte des futurs tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2024 :

- augmentation de la part variable du SIAEP de 0.05 € HT /m3 afin de continuer à investir dans la modernisation des réseaux.

- SEMERAP : - la part fixe passera de 21 € à 34.50 €

- la facture type de 120 m3 d'eau potable correspondant à une famille de 4 personnes subira une augmentation d'environ 27 € sur l'année.

Calendrier :

- Lundi 18 décembre à 9h00 : Bornage de la propriété Jacquet au Biopôle
- Mardi 19 décembre à 9h00 : rendez-vous avec le SBA sur les bio-déchets
- Mardi 19 décembre à 14h30 : réunion à la Sous-Préfecture sur le problème du ruisseau le Gensat
- Mardi 19 décembre à 18h30 : conseil communautaire
- Mercredi 20 décembre à 10h00 : réunion à Limagrain
- Jeudi 21 décembre à 18h00 : réunion de la commission communale sports et vie associative
- Vendredi 22 décembre : Marché de Noël
- Mardi 9 janvier à 09h00 : expertise à l'école publique
- Jeudi 11 janvier à 18h30 : vœux du Maire avec remise de trophées de l'année 2023.

Fin de séance : 22h00

DÉLIBÉRATIONS

N°ORDRE	N° DELIB	INTITULE
67	71	Tarifs municipaux au 1 ^{er} janvier 2024
68	72-73	Garantie d'emprunt au profit d'OPHIS (logements rue du Stade)
69	74-75-76	Virements de crédits
70	77	Fonds d'Intervention des Communes (FIC) : programmation prévisionnelle pour 2024-2025
71	78	Recensement de la population en 2024
72	79	Modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans
73	80	Rapport de la Cour des Comptes suite au contrôle de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans
74	81	Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID)
75	82	Approbation de l'avant-projet définitif (APD) relatif à la construction d'un restaurant scolaire.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

NOM PRENOM	SIGNATURE
ALBISETTI Caroline	Absente
ARNAUD David	
BRESSON Séverine	Procuration à GARCIA Christophe
BUCINA Aurélie	
CASAS Corinne	Absente
CHABRIER Michel	
DAUZAT Christian	
FARGES Eliane	
FAURE Sandrine	
GARCIA Christophe	
GAYAT de WECKER Louis	
HEBRARD Jean-Pierre	
LAURENDEAU Patrick	
MEDYNSKA Jean Louis	
MONTESSINOS Rémi	Procuration à PREMEL Quentin
PENAY Florence	Procuration à CHABRIER Michel
POULY Chantale	
PREMEL Quentin	
VINCENT David	